

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an... 16 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT. Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Includes dates for 12, 13, 14 Feb and corresponding events like s. Tite, s. Catherine, s. Valentin.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co. place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES. Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists routes to Paris, Bordeaux, Toulouse, Brives, Montauban, etc.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 7 Février 1863

BULLETIN

Dans la séance du 4, le Corps Législatif a épuisé la discussion générale de l'Adresse. Trois orateurs seulement ont été entendus : MM. Plichon, Kolb Bernard et Émile Olivier. La Chambre a ensuite adopté le paragraphe 1er et ouvert le débat sur le paragraphe 2. — Aujourd'hui, l'Assemblée poursuit la discussion.

Les événements de Pologne ont un tel caractère de gravité qu'il faudra peut-être longtemps au gouvernement russe pour triompher complètement de l'insurrection. Les insurgés s'éloignent des frontières prussiennes pour se concentrer près des frontières d'Autriche aux alentours de Cracovie.

La ville de Lyppa est occupée par les insurgés. Lyppa est une station de chemin de fer, contenant un atelier central et qui a été construite de façon à pouvoir être fortifiée.

A Lodz, 800 insurgés auraient pris 18,000 roubles à la succursale de la banque et 31,000 roubles dans les caisses de la poste. Les propriétés particulières ont été épargnées. Tous les employés du gouvernement sont en fuite.

Les dépêches transmises par la voie de Berlin signalent plusieurs engagements meurtriers entre la cavalerie moscovite et les insurgés.

Dans le cercle de Radom, les insurgés sont au nombre de quinze mille, tous bien armés, et ayant même de la cavalerie. Mais il semblerait, d'après une dépêche de Varsovie, que les conseils de la justice l'emporteraient dans l'esprit du Czar. L'Empereur Alexandre aurait donné l'ordre au conseil d'Etat de s'occuper de projets ayant pour but l'amélioration de l'administration de la Pologne. Le gouvernement de Varsovie commence à revenir sur la mesure prise pour le recrutement. Déjà les conscrits levés dans la nuit du 26 au 27 ont été mis en liberté. La même mesure a été exécutée à Su-

walki et à Pétrikan : il faut espérer qu'elle sera générale.

Les nouvelles de Russie ne parlent point de la Pologne, ce qui signifie que l'insurrection est toujours menaçante.

On ne connaît pas encore la réponse du roi de Prusse à l'Adresse de la Chambre des députés. En attendant, la fraction progressiste a tenu une réunion dans laquelle elle a décidé qu'elle entreerait en délibération sur le budget de 1863 après avoir préalablement fait réserve de ses droits au moyen d'une résolution qui déclarerait le ministre civilement responsable.

De son côté, la Chambre des Seigneurs revenant sur la première résolution a arrêté d'envoyer une Adresse au roi, espérant par cette contre-manifestation, neutraliser dans l'opinion du pays l'effet de l'Adresse de la Chambre des représentants. Il paraît bien difficile au point où en sont les choses, que le gouvernement puisse sortir constitutionnellement de l'impasse dans lequel il s'est si maladroitement acculé par son imprévoyance en flattant depuis deux ans les passions révolutionnaires en vue de se populariser en Allemagne aux dépens de l'influence autrichienne qui portait ombrage à ses ambitieuses visées sur la confédération germanique.

Le télégraphe nous a transmis aujourd'hui le discours de la reine d'Angleterre qui n'offre rien de bien saillant, mais qui est conçu dans un esprit éminemment pacifique.

La question de la reconnaissance du royaume d'Italie a été portée mardi à la tribune du parlement espagnol par le député Valera. Le nouveau ministre des affaires étrangères, M. le maréchal Serrano a déclaré que la plupart des gouvernements qui ont reconnu le nouvel état de choses dans la Péninsule sont des gouvernements protestants et que la reconnaissance du royaume d'Italie par l'Espagne serait inséparable de la reconnaissance des faits accomplis dans les Etats Romains. Le ministre a ajouté qu'il ne croyait pas à l'unité de l'Italie, et il doute que l'esprit

catholique espagnol s'associe à la motion du député Valera. D'ailleurs, a-t-il ajouté, le roi de Sardaigne, Charles-Albert, a été sept ans avant de reconnaître le gouvernement de la reine Isabelle II et l'Espagne pourra donc, à l'égard de son fils, suivre le même exemple.

La cour de Turin sera peu flattée de cette lointaine perspective.

L'assemblée nationale grecque a adopté à l'unanimité un décret proclamant la déchéance du roi Othon et de sa dynastie.

Le trône de Grèce étant vacant, le prince Alfred d'Angleterre est déclaré roi des Hellènes.

Ce prince a obtenu 230 mille voix.

On se demande ce que les Grecs peuvent attendre de cette pitoyable comédie dont M. Elliot l'envoyé britannique, fait mouvoir toutes les ficelles. Espère-t-on forcer ainsi la main à l'Europe et lui faire subir la loi brutale du fait accompli au mépris des traités ! Ce serait là une puérile illusion qui ne ferait honneur ni à la société des Hellènes, ni au sens moral du cabinet anglais.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Berlin, 5 février.

Une lettre de Varsovie, publiée par la Gazette de Breslau, dit que, dans le cercle de Radom, les insurgés sont organisés, bien armés, qu'ils ont même de la cavalerie, et que leur nombre est évalué à quinze mille.

Posen, 5 février.

Le journal Dziennik Poznanski, annonce que le gouvernement de Varsovie commence à revenir sur les mesures prises pour le recrutement.

Déjà le général Ramsay a ordonné la mise en liberté des conscrits levés dans la nuit du 26 au 27 janvier.

On ne sait pas si cette mesure a été mise en vigueur d'une manière générale, mais il est certain qu'elle a été exécutée à Suwalki et à Patrikan.

Berlin, 5 février.

On mande de Varsovie, en date d'aujourd'hui, que par suite d'un ordre de l'Empereur, le conseil d'Etat va s'occuper du projet ayant pour but l'amélioration de l'administration du royaume de Pologne.

téméraire, si près d'elle qu'il habite. Mais cette antipathie déclarée contre la prolongation de son séjour ici, jointe à l'indifférence si extraordinairement froide avec laquelle elle le traite dès maintenant, tout cela m'inspire l'horrible pensée qu'elle pressent elle-même qu'il pourrait devenir dangereux pour son repos. Et en voilà déjà plus qu'il n'en faut pour me rendre fou, car la moindre infidélité de son cœur serait le tombeau de ma tranquillité ici-bas.

» Oui, Kornelli restera, il faut qu'il reste, dussé-je expier toute ma vie cette soif de voir se dissiper les ténèbres qui enveloppent mon âme. Oh ! combien ne m'a-t-elle pas rendu heureux, aussi heureux que peut l'être un mortel ! Ma noble Georgina, si je ne t'aimais pas d'un amour sans bornes, je serais parfaitement satisfait, et j'éloignerais de toi le tentateur ; mais, hélas ! je le sais d'avance, mes chimères malades et sinistres ne me laisseraient plus un instant de repos. Une fois ces fantômes éveillés, ils me tortureraient sans cesse de l'idée que je ne dois qu'au manque d'une occasion la constante fidélité que me garde ton cœur !

» Eh bien ! je puis l'éprouver sous ce rapport ! Dieu veuille seulement que je parvienne à garder assez de calme dans mes regards, dans ma physionomie et dans ma conduite pour ne point éveiller son attention ! Il me faut affecter la sécurité la plus pro-

Dix-huit insurgés ont passé à Plock devant une cour martiale; deux ont été fusillés.

Londres, 5 février.

Le Morning-Post constate les difficultés que rencontrent les négociations ouvertes avec le duc de Cobourg au sujet du trône de Grèce. On doute que le duc accepte; mais les négociations ne sont pas rompues, et le Post a encore l'espoir que toutes les difficultés finiront par être aplanies.

Londres, 5 février.

Le mariage du prince de Galles sera célébré, le 10 mars prochain, dans la chapelle de Windsor. La princesse Alexandra arrivera à Londres, le 7. Elle traversera la capitale accompagnée par le prince son fiancé.

La crise manufacturière causée par la guerre d'Amérique, doit appeler de tous nos vœux le moment où les capitaux français viendront accélérer le développement de la colonisation algérienne, en se portant sur les entreprises agricoles auxquelles peut se prêter si heureusement une contrée aussi vaste que féconde. De ce jour, datera l'avènement d'une ère nouvelle que l'observation et l'expérience seules auraient dû amener depuis plusieurs années. Quoiqu'il en soit, hâtons-nous de constater la formation d'une association puissante qui, sous le titre de « Compagnie française des cotons Algériens », se propose de donner à la culture du coton, dans l'Afrique française, une impulsion d'autant plus sérieuse qu'elle aura pour moyens d'actions des capitaux considérables judicieusement employés.

Tout a été dit sur l'aptitude remarquable du sol algérien à la production du coton; mais ce qui surtout nous frappe, dans les combinaisons de la Société qui vient de se former, c'est la résolution de confier l'exploitation de 3,000 hectares des terres dont elle dispose à des cultivateurs indigènes ou à des européens familiarisés avec les cultures algériennes, de sorte que la Société n'en exploiterait directement et comme ferme modèle qu'une partie relativement peu étendue.

« Tout autre système, fait observer le prospectus de la Compagnie française, exigerait l'emploi de nombreux ouvriers européens, qui sont encore rares et difficiles à réunir en nombre en Algérie, tandis que le métayer et l'ouvrier indigènes ne font jamais défaut quand leur travail trouve une juste rémunération. »

Certes, jamais placement de capitaux n'offrit plus de garanties au point de vue de la sécurité et des bénéfices, puisqu'il repose tout à la fois sur la fécondité du sol et sur les besoins

fonde pour les endormir tous les deux; et, si elle s'opère purement comme l'or de l'épreuve du feu, que je lui a préparée, alors ma confiance en son cœur est inébranlable; alors je puis dire que j'ai atteint l'apogée de la félicité humaine. »

Ici Lindorm se leva précipitamment au son de sa propre voix : il avait parlé à son insu, croyant n'avoir fait que penser. Il se tut, car il apercevait un homme à quelque distance, à travers les massifs. Son premier mouvement fut de courir à la rencontre de cet importun, mais bientôt il recula de quelques pas, dans un embarras visible, à ces paroles de Brant : « Coureur de nuit, pourquoi quittes-tu les côtés d'une noble femme pour venir te livrer à des calculs que ne doit pas faire un homme prudent ? De ma fenêtre, où j'étais à admirer la nuit magnifique, je t'ai vu te glisser dehors, et, supposant bien que cela n'était pas de bon augure, je t'ai suivi et j'ai entendu ton sinistre et abominable monologue. »

— Eh bien, répliqua Lindorm d'un air sombre, puisque tu l'as entendu, je n'ai pas besoin de te rien expliquer et je ne te ferai pas non plus l'injure de douter de ta discrétion.

(La suite au prochain numéro.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 7 février 1863.

NE JOUONS PAS AVEC LE FEU

TRADUIT DU SUÉDOIS

de M<sup>me</sup> Émilie CARLEN

III.

(Suite.)

Mais, pour la première fois depuis deux ans de mariage, Lindorm ne trouva pas le repos à côté de sa femme. Feignant d'être dans les dispositions d'esprit les plus tranquilles et de se livrer au sommeil, il endormit Georgina au moral comme au physique. Il prêta une oreille attentive à sa respiration; elle était calme, paisible, régulière. Georgina dormait du sommeil pur de l'innocence et d'un cœur candide. Il considéra avec un amour indicible ses beaux et nobles traits faiblement éclairés par la lumière mate

La reproduction est interdite.

de la consommation industrielle. Aussi, ne craignons-nous pas de prédire à la nouvelle Compagnie de brillantes destinées.

Pour extrait : A. LAYTOU.

L'émir Abd-el-Kader qui, comme on sait, se rend en pèlerinage à la Mecque, a passé quelques jours en Egypte, où il a visité le Caire et les travaux de percement de l'isthme de Suez. Le 22 janvier, il est reparti avec le personnel qui l'accompagne pour Djeddah, à bord de l'avis de la marine impériale le *Curieux*.

Revue des Journaux.

MONITEUR.

On écrit de Berlin, le 1<sup>er</sup> février, au *Moniteur* :

« Le roi a refusé de recevoir la députation de la deuxième chambre chargée de lui remettre l'Adresse en réponse au discours d'ouverture de la session. M. de Bismark, en informant le président de la Chambre, lui a laissé le choix, ou d'envoyer directement l'Adresse au roi, ou de la faire parvenir à Sa Majesté par l'intermédiaire du ministère. La Chambre s'est décidée pour l'envoi direct. Cet incident, qui prouve de nouveau, d'une manière fort nette, la communion d'idées et de sentiments existant entre la couronne et le cabinet en face de la crise actuelle, fournit un commentaire éloquent au discours prononcé par le président du conseil, lors de la discussion de l'Adresse. Le roi ne pouvait pas se dispenser de recevoir le texte même de l'Adresse, à moins de porter atteinte à l'article 43 de la constitution prussienne, en refusant une audience à la députation : il a donc fait tout ce qui lui était légalement permis pour témoigner le mécontentement que lui cause l'attitude de la Chambre. »

LE CONSTITUTIONNEL.

Nous lisons dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Paulin Limayrac :

« Nous ne laisserons pas dénaturer nos pensées, et encore moins calomnier nos sentiments vis-à-vis de la Pologne. Cette noble cause n'a jamais cessé d'exciter nos sympathies. Il n'est pas un cri de douleur de la Pologne que nous n'ayons entendu ; il n'est pas une de ses souffrances à laquelle nous n'ayons compati, et, en songeant à son long et héroïque martyre dans le passé, nous n'avons jamais désespéré de son avenir. Mais c'est précisément parce que nous aimons la Pologne, et que nous l'aimons de vieille date, que nous voyons avec une affliction profonde les mouvements insurrectionnels qui la troublent et qui l'ensanglantent en ce moment. C'est aussi parce que nous l'estimons autant que nous l'aimons, que nous avons lu avec une amère tristesse ces proclamations marquées d'un cachet trop connu et qui effraie tous les hommes d'ordre en Europe. »

« Qui comprend mieux et qui sert mieux les véritables intérêts de la Pologne ? Ceux qui l'encouragent dans son insurrection, et la poussent, comme nous l'avons dit, à des entreprises impossibles ? Ou ceux qui veulent l'arrêter, en lui criant que de nouveaux combats ne feront que reculer l'œuvre de pacification et de régénération déjà commencée ? Un avenir prochain le dira. Quant à nous, nous ne dévierons pas de notre ligne de conduite. Conseiller la modération aux uns et la justice aux autres, nous a toujours paru la meilleure des politiques. »

DÉBATS.

Le *Journal des Débats*, après avoir dépeint l'anxiété produite à Berlin par les derniers incidents parlementaires, se demande en quel sens pourra être conçue la réponse du roi à l'Adresse, si toutefois Guillaume 1<sup>er</sup> croit devoir y répondre :

« Tout ce que l'on peut dire à ce sujet, jusqu'à plus ample informé, fait observer M. Allouy, c'est que les dispositions personnelles du roi, les prétentions qu'il a si souvent et si hautement annoncées ne sont pas de nature à faire espérer une issue prochaine et favorable du conflit qui a pris des proportions si graves et qui semble avoir atteint les dernières limites. »

LE SIÈCLE.

M. Taxile Delord s'exprime ainsi dans son Bulletin du *Siècle* sur les affaires de Pologne :

« Depuis cinq ans, un argument nouveau s'est produit en faveur de la cause polonaise ; cet argument irrésistible, vivant, c'est l'Italie. Lorsqu'on reprochait à Louis-Philippe d'abandonner la Pologne, il pouvait répondre : « Je suis fidèle à ma politique, qui consiste à ne mêler de rien. » Le gouvernement qui a reconstruit l'Italie, qui va au Mexique pour arracher ce pays à l'anarchie, qui propose sa médiation pour mettre un terme à la guerre civile qui désole les Etats-Unis, un tel gouvernement

ne peut pas, en face du soulèvement de la Pologne, faire la même réponse que Louis-Philippe.

« On a longtemps éludé la question italienne ; il a fallu enfin la résoudre ; il en sera de même de la question polonaise ; que les Polonais ne désespèrent donc pas ; ils peuvent avoir contre eux la diplomatie ; mais ils ont pour eux la logique, et elle finit toujours par triompher. »

LA FRANCE.

La France s'attache, sous la signature de M. Renauld, à faire ressortir l'opportunité de la nouvelle démarche tentée par la France aux Etats-Unis.

« La fougue des premiers combats est passée ; la fièvre tombe avec le sang qui coule, les désillusions sont venues ; les rudes agriculteurs de l'Ouest, qui ont rêvé la conquête et le partage des magnifiques terres du Sud, ne se font pas d'illusion sur un succès impossible, et, par un retour naturel, ils ne seraient peut-être pas absolument éloignés de tendre la main aujourd'hui à ceux-là mêmes qu'ils voulaient dépouiller hier.

« Que le gouvernement de Washington y songe donc sérieusement ! Qu'il écoute les sages conseils de la France ! Qu'il entre en négociations ! Qu'il prépare la paix !... Car ce n'est plus seulement la victoire qui lui échappe, mais la direction même du mouvement américain. »

LE MONDE.

Nous lisons dans le *Monde*, sous la signature de M. Coquille :

« Les esprits se montent en Prusse. Un journal de Berlin attribue au roi le désir d'en finir par un appel à la force fondé sur la double devise des Hohenzollern : *Suum cuique* et *Ultima ratio regis*, la seconde devise corrigeant la première. Dans le principe, on a prétendu qu'il y avait un sous-entendu, et qu'il fallait lire : *Suum cuique rapint*. C'est ainsi, en effet, qu'a commencé la maison de Hohenzollern. C'est en prenant beaucoup à autrui que la Prusse s'est constituée. Le roi Guillaume est-il destiné à voir se retourner contre lui les procédés de sa famille ? »

LA PRESSE.

D'après nos lettres de Rome, le bruit courait dans cette ville que le Saint-Père aurait été invité à se rendre à Paris pour y conférer la confirmation au Prince Impérial, mais que le grand âge de Pie IX ne lui permettant pas d'entreprendre un si long voyage, il avait chargé le nonce pontifical à Paris de déclarer que si l'Impératrice avait le projet de visiter la ville éternelle, il serait heureux de conférer lui-même ce sacrement au jeune prince.

Notre correspondant croit savoir qu'aucune proposition de ce genre n'a été faite au Saint-Siège ; mais d'autre part il est, dit-il, fondé à penser que le nonce a été chargé par le Pape d'assurer l'Empereur et l'Impératrice de la joie qu'il aurait à faire descendre lui-même l'Esprit-Saint sur la tête de l'enfant destiné par sa Providence à porter la plus belle couronne du monde. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Cour d'assises du Lot.

Présidence de M. Botic, conseiller à la cour impériale d'Agen.

Audience du 4 février.

Affaire BOUSQUET, de Vidailles.

Tentative d'assassinat.

La nommée Marie Peyre, veuve Delpech, de Vidailles, avait été plusieurs fois victime de vols de volaille sans pouvoir en découvrir les auteurs. Au mois de mars dernier un nouveau vol fut commis chez elle ; mais cette fois, le voleur fut surpris et reconnu : c'était le nommé Bousquet (François), de Vidailles. Un arrangement fut proposé et, pour éviter une plainte qui aurait amené des poursuites judiciaires, Bousquet consentit à payer à la veuve Delpech une indemnité de 30 francs.

De ce jour il jura une haine mortelle à cette femme, et c'est pour assouvir cette haine que, dans la nuit du 12 au 13 avril, il a tenté de l'assassiner.

Cette nuit-là, Bousquet se rend chez la veuve Delpech, accompagné d'un nommé Marty. Ils demandent à boire. La veuve Delpech leur offre du vin ; Bousquet répond qu'il ne veut que de l'eau fraîche. La veuve Delpech lui remet un sceau pour aller en puiser dans son puits ; mais craignant que, par méchanceté il n'y jetât le sceau, elle eut la malheureuse idée de l'accompagner. A peine arrivé au bord du puits : « Je n'ai pas soif, lui dit Bousquet, mais je vais te faire boire, » et, sans qu'elle pût opposer la moindre résistance, il la précipita dans l'eau.

Marty était accouru aux cris poussés par la

victime. « Je t'engage à te taire, lui dit Bousquet, j'ai un bon fusil à deux coups et je saurais en faire usage au besoin. »

La veuve Delpech n'avait cependant reçu aucune blessure dans sa chute. Elle était parvenue à se placer sur un tas de cailloux qui se trouvaient au fond du puits. Lorsqu'elle jugea que son agresseur avait dû se retirer, elle sortit du puits en s'accrochant avec les doigts aux crevasses qui existaient dans les parois intérieures.

C'est à raison de ces faits que le sieur Bousquet comparait aujourd'hui devant le jury, sous la prévention de tentative d'assassinat.

Sur son verdict affirmatif sur la question principale, mais négatif pour ce qui concerne la préméditation, et mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, Bousquet a été condamné à 10 ans de travaux forcés.

Ministère public : M. De Calmels-Puntis.  
Défenseur : M<sup>e</sup> Duc, avocat.

Audiences des 5 et 6 février.

Affaire PRUNET, de Gramat. — Vol qualifié.

Le Sr. Prunet (Pierre), de Gramat, est un repris de justice. Il est aujourd'hui accusé d'un nouveau vol, au préjudice du Sr. Sarrazi, tisseur à Gramat, chez lequel il avait été admis comme ouvrier.

Reconnu coupable par le Jury, qui a admis en sa faveur des circonstances atténuantes, Prunet a été condamné à 5 ans de prison.

Ministère public : M. Motas, substitut.  
Défenseur : M<sup>e</sup> Guilhou, avocat.

Affaire GANIL et COURDESSES, de Cahors. — Vol qualifié.

Les sieurs Ganil (Jean) et Courdesse (Joseph), chiffonniers, domiciliés à Cahors, comparaissent à l'audience sous la prévention :

Le premier, d'avoir soustrait frauduleusement une certaine quantité de chiffons au préjudice du sieur Ferrand, son maître ;

Le second, de s'être rendu complice de ce crime, en recelant sciemment les chiffons volés.

Sur un verdict affirmatif du jury, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, la Cour a condamné Ganil à un an de prison, et Courdesse à trois ans de la même peine.

Ministère public : M. Destannes de Bernis, subst.  
Défenseurs : Pour Ganil, M<sup>e</sup> Fieuzal Frédéric, avocat ; pour Courdesse, M<sup>e</sup> Duc, avocat.

Affaire TOCABEN, de Cognac. — Attentat à la pudeur.

Tocaben a 67 ans ; il est accusé d'attentats à la pudeur sur plusieurs jeunes filles, âgées de moins de 11 ans. Les débats de cette affaire ont eu lieu à huis-clos.

Tocaben, reconnu coupable par le Jury, sans circonstances atténuantes, a été condamné à 6 ans de réclusion.

Ministère public : M. Destannes de Bernis, subst.  
Défenseur : M<sup>e</sup> Fieuzal, Frédéric, avocat.

Audiences des 6 et 7 février.

Affaire MALROUX, de Figeac. — Attentat à la pudeur.

Le sieur Malroux (Jean), de St.-Cirgues, est accusé d'avoir commis un attentat à la pudeur sur la personne de Jeanné Malroux, sa fille.

Les débats ont eu lieu à huis-clos. Malroux, reconnu coupable par le jury, qui a admis en sa faveur des circonstances atténuantes, a été condamné à 10 ans de réclusion.

Ministère public : M. Motas, substitut.  
Défenseur : M<sup>e</sup> Périer (Félix), avocat.

Aucune autre affaire ne se trouvant portée sur le rôle, la session des assises du Lot, pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1863, a été close.

Chronique locale.

OBSÈQUES DE M<sup>re</sup> BARDOU, EVEQUE DE CAHORS

C'est jeudi, comme on l'avait annoncé, qu'ont eu lieu les obsèques de Mgr l'Evêque de Cahors. Une foule immense s'était rendue de toutes les parties du diocèse à notre ville épiscopale pour être témoin de cette cérémonie religieuse ; la population cadurcienne s'était réunie en masse à ce flot d'étrangers, et cette réunion formait une haie épaisse sur les deux côtés du chemin qu'avait à parcourir le convoi funèbre. On voyait aussi des groupes compactes sur toutes les terrasses, des têtes nombreuses à toutes les croisées. Tout sert de pâture à la curiosité humaine, les spectacles les plus tristes aussi bien que les scènes les plus gaies. Rien, du reste, n'avait été négligé pour donner à la cérémonie toute la pompe possible. Plusieurs évêques avaient été priés d'y assister, et tous les prêtres du diocèse y avaient été convoqués. Six évêques se sont rendus à l'invitation qu'ils avaient reçue : Mgr l'archevêque

d'Albi, Mgr l'archevêque de Chalcédoine, Mgr l'évêque de Montauban, Mgr l'évêque de Rodez, Mgr l'évêque de Tulle et Mgr l'ancien évêque de la Basse-terre. Quatre cents ecclésiastiques environ sont venus aussi rendre leurs derniers devoirs au premier pasteur du diocèse. Le convoi funèbre se composait encore de toutes les communautés religieuses de la ville.

On y voyait aussi précédée de sa belle banrière, la Société de Secours mutuels, que conduisait M. Berton, son président ; M. Lacombe, son vice-président, et M. Gay, son secrétaire.

La compagnie des sapeurs pompiers et un détachement du 80<sup>e</sup> de ligne entouraient le cercueil.

M. le Préfet du Lot et les autorités civiles et militaires suivaient le convoi dont la marche était fermée par les troupes de la garnison.

Les divers fonctionnaires avaient été convoqués à la Préfecture et s'étaient rendus en corps à l'Evêché.

M. le Président des assises, qui étaient ouvertes depuis quelques jours, a bien voulu y assister aussi ; les membres du jury y étaient également présents. M. de Lavaur-Laboisse et M. Monmayoux avaient été délégués par leurs collègues afin d'obtenir de M. le Président, pour tout le corps, l'autorisation de s'y rendre.

Les divers cantons du département devaient ainsi avoir des représentants à la triste cérémonie.

Pour que la cérémonie ne fût pas démesurément longue, l'office des morts avait été chanté avant que le cortège ne se mit en marche pour l'enlèvement du corps. Après la rentrée dans l'église, on a commencé le chant le plus simple de la messe de *Requiem*, qui a été célébrée par Mgr l'archevêque d'Albi, aidé de M. le Curé de la Cathédrale, faisant l'office de diacre, et de M. Traversié, chanoine, faisant l'office de sous-diacre.

La messe terminée, on a vu paraître en chaire Mgr l'évêque de Tulle. Une émotion de contentement s'est manifestée dans l'assemblée. Le célèbre orateur, dans une brillante improvisation, comme il a l'habitude d'en faire, a tracé à grands traits les devoirs d'un évêque. « Ces devoirs, a-t-il dit, ont été dignement remplis par celui que vous regrettez. *Obiit*, avait-il dit en commençant, comme le disait autrefois saint Ambroise en célébrant la mort sainte et la vie glorieuse du grand Théodose. *Obiit sed non abiit*. Il est mort, mais il ne s'en est pas allé, la mort nous l'a voilé, mais ne nous l'a pas enlevé. Il vit encore au milieu de vous par ses bons exemples, par ses bonnes œuvres et par ses pieuses institutions. Il vit dans un autre monde, mais toujours en union avec vous par son amour et par ses prières. »

« Témoignez-lui votre reconnaissance en priant Dieu de le délivrer des peines expiatoires qu'il pourrait avoir à subir pour de légères souillures, qui sont presque l'inévitable apanage de la faiblesse humaine. »

« Priez, a-t-il ajouté, priez aussi, priez avec ferveur que Dieu vous envoie un pasteur selon son cœur ; c'est là le plus grand bienfait que vous puissiez attendre de son immense bonté. » Ce discours, qu'il ne faut pas juger, le compas et la règle à la main, mais qu'il faut apprécier par ses grands traits, par son style tout rempli de grandes images, tout imprégné d'allusions à l'écriture-Sainte, tout émailé des grandes paroles des Saints-Pères, est certainement, quoique improvisé, une production bien remarquable.

L'orateur étant descendu de chaire, on a commencé les absoutes, qui ont été multipliées autant de fois qu'il y avait d'évêques présents.

Le tout, terminé, la foule s'est écoulée silencieuse, recueillie, sans le moindre tumulte, sans le moindre désordre.

Monsieur est demeuré exposé, la face découverte, au milieu de la nef de la Cathédrale, tout le reste de la journée ; et le peuple lui a continué les nombreuses visites qu'il lui faisait à la chapelle ardente. Ce n'est qu'à neuf heures du soir qu'a eu lieu l'inhumation, qui a été faite, à huis clos, dans la chapelle du bienheureux Alain.

S. Exc. le maréchal Canrobert vient, à propos des souscriptions ouvertes en faveur des ouvriers cotonniers, de publier l'ordre du jour suivant :

« Au sujet des souscriptions qui ont lieu en ce moment en faveur des ouvriers sans travail de l'industrie cotonnière. M. le maréchal de France commandant le quatrième corps d'armée, ne doute pas de l'empressement qu'apporteront les militaires sous ses ordres à soulager, pour leur part, des infortunes imméritées, mais il rappelle les principes des instructions ministérielles, notamment la circulaire du 26 mai 1845. »

« Chacun doit rester libre. Les souscriptions,

les dons doivent être volontaires, conserver un caractère individuel et n'avoir rien d'un caractère collectif; ainsi les sommes qui en résultent ne doivent pas être versées par les trésoriers des corps, mais doivent être remises par les donataires ou souscripteurs eux-mêmes dans les différentes caisses qui recueillent les offrandes.

Par arrêté préfectoral du 5 février 1863, le sieur (Zéphirin), a été nommé instituteur communal à Tauriac.

Un arrêté préfectoral du 29 janvier dernier a nommé le sieur Nadal (Baptiste), de Blars, cantonnier de 3<sup>e</sup> classe, sur la route départementale, n° 13, en remplacement du sieur Ayroles, démissionnaire.

Les journaux de Toulouse annoncent que le prochain concours des Jeux-Floraux demeurera ouvert, en 1863, pour la poésie, du 1<sup>er</sup> au 25 février, et pour la prose, jusqu'au 28 du même mois. Les auteurs doivent faire remettre leurs ouvrages à M. Pouget, secrétaire-archiviste de l'Académie, au Capitole. Ils seront reçus les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de 10 heures à midi.

On nous écrit de Vayrac : La foire de Vayrac, tenue le 2 février, a été assez active pour la vente de toute espèce de bétail.

Le froment s'y est vendu de 22<sup>f</sup> à 22<sup>f</sup> 50 centimes l'hectolitre; le maïs, de 12 à 12<sup>f</sup> 50 centimes; les marrons de 6 à 7 francs; les châtaignes sèches, pelées, 35 centimes le kilo; les cerneaux, de 8 à 8<sup>f</sup> 40 centimes les 10 kilogrammes.

Dans notre plaine les blés se présentent d'une venue assez belle, et leur apparence ne porte nullement atteinte à la réputation du proverbe :

Pluie en janvier, sans gelée, Prépare une bonne année.

En travaillant plus profondément son champ que ne l'avaient fait ses devanciers, un cultivateur de la commune de Vayrac y découvrit dernièrement plusieurs fours à chaux.

Ces épaves séculaires n'auraient point d'importance si, dans deux de ces fours, on n'avait trouvé, arrangé avec symétrie, près de quatre-vingt hectolitres de chaux, ce qui porte à croire que ces fours furent abandonnés à l'époque de l'invasion des Barbares, vers la fin de la période Gallo-Romaine, ou au VIII<sup>e</sup> siècle, lors de l'irruption des Normands.

Vendredi dernier, le vent a renversé un panneau, fraîchement peint, qui se trouvait devant le joli magasin de M. Gauzens, à Figeac.

Dans sa chute, il a failli atteindre un jeune enfant qui jouait par là. Ce jeune enfant n'eût pas couru un tel danger, si ses parents, pendant leur absence, avaient pu le confier à une salle d'asile. Tout nous fait espérer, de la bonne administration de la ville, un établissement de ce genre, qui puisse satisfaire aux besoins locaux. (Mémoire de Figeac.)

Nous trouvons dans le dispositif du mandement que Mgr. l'évêque de Montpellier vient de publier pour le temps du carême, un éloquent appel en faveur des ouvriers sans travail, par suite de la disette du coton.

Voici en quels termes Mgr. Le Courtier s'adresse à la charité de ses diocésains :

« Une détresse qui émeut la France entière, qui excite partout les plus vives sympathies et dont le contre-coup a retenti au cœur du père de tous les fidèles, pèse en ce moment sur nos frères les ouvriers rouennais. Par suite des guerres qui ensanglantent le Nouveau-Monde, la matière première manque à nos filatures de coton; soixante-dix-huit mille métiers s'arrêtent, et voilà plus de cent mille ouvriers sans travail, eux et leurs familles, au cœur de l'hiver. Nous signalons ce malheur à la générosité si connue de nos chers diocésains, comblés qu'ils sont des dons de la providence, qui bénit parmi nous la vigne et l'olivier; nous les conjurons avec instance de répandre largement l'huile et le vin (Luc 10) sur des plaies si profondes et si douloureuses. »

Dans la quatrième page des journaux, c'est-à-dire aux annonces, on voit assez souvent des maris, pour une cause ou pour une autre, faire connaître au public qu'ils ne paieront pas les dettes de leur femme.

La cour de Colmar vient de décider en principe que l'insertion faite par un mari, dans un journal, qu'il ne paiera pas les dettes que pourra contracter sa femme, constitue une injure grave envers celle-ci, de nature à motiver la séparation de corps.

LES CONCOURS RÉGIONAUX.

Les concours régionaux agricoles se tiendront, en 1863, à Chartres, pour la région qui comprend les départements suivants: Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Mayenne, Orne et Seine-Inférieure.

A Rennes, pour les départements suivants: Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Morbihan et Vendée.

A Lille, pour les départements de l'Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme.

A Dijon, pour les départements de l'Aube, Ardennes, Côte-d'Or, Marne, Haute-Marne, Meuse et Yonne.

A Nîmes, pour les Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse.

A Valence, pour les Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Haute-Loire, et Lozère.

Agen, pour la Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres et Haute-Vienne.

A Auch, pour l'Arriège, Haute-Garonne, Gers, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées et Tarn-et-Garonne.

A Nevers, pour le Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Nièvre, Sarthe et Vienne.

A Clermont, pour l'Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Lot, Puy-de-Dôme et Tarn.

A Chambéry, pour l'Ain, Allier, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie et Haute-Savoie.

A Vesoul, pour les départements suivants: Doubs, Meurthe, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône et Vosges.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES COTONS ALGÉRIENS (Société anonyme)

Créée par acte passé devant M. Philéas VASSAL et son collègue, notaires à Paris.

CAPITAL SOCIAL: VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS Divisé en 4 séries De 12,500 actions de fr. chacune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

- MM. Le comte de DAX, O. S. M., ancien membre du conseil du gouvernement de l'Algérie, administrateur des chemins de fer algériens. Le vicomte N. DUCHATEL, C. S. M., administrateur des chemins de fer de l'Ouest. NUMA GUILHOU, président du conseil d'administration du chemin de fer des Charentes, banquier. Le marquis DE JOUSSELIN, propriétaire. Le comte G. DE VILLENEUVE, propriétaire. H. DESTREM, ancien banquier, administrateur du chemin de fer de Séville à Cadix. A. DU MESSNIL, propriétaire.

Lesquels se compléteront jusqu'au nombre de 10 (art. 19 des statuts.)

DIRECTEUR DES CULTURES:

M. MAURICE DE FRANCLIEU, propriétaire agriculteur à Ben-Salah (Algérie).

BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ:

MM. LES FILS DE GUILHOU, JEUNE, 50, rue de Provence, Paris.

Emission de 25,000 actions formant les deux premières séries.

OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

La guerre qui dévaste l'Amérique a privé la France, en amenant la disette du coton, d'un des principaux éléments de son travail et de sa richesse.

Elle a condamné 500,000 de nos ouvriers à l'inaction et à la misère.

Cette guerre, nul ne peut en prévoir le terme.

Il faut donc aviser à en combattre les terribles effets.

Le moyen, c'est de créer et développer les cultures cotonnières partout où elles sont possibles. L'Angleterre y a déjà songé.

Le sol de l'Algérie est éminemment propre à ces cultures; les cotons algériens exposés à Londres ont été l'objet de nombreuses distinctions.

C'est dans ces circonstances que se fonde sous la forme anonyme la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES COTONS ALGÉRIENS.

MOYENS D'EXÉCUTION.

Encouragés par l'administration supérieure, et forts de l'adhésion presque unanime des chambres de commerce, les fondateurs de cette Société ont fait choix, dans notre colonie, de 10,500 hectares de terres parmi les plus fertiles et les plus aptes à la culture cotonnière.

Ces terres sont traversées par la route impériale d'Alger à Oran; le chemin de fer qui réunira ces deux villes importantes les parcourra

dans toute leur étendue.

Un système complet d'irrigation, cet indispensable élément de succès pour les cultures cotonnières, sera facilement établi au moyen des cours d'eau qui bordent et traversent très heureusement ces terrains.

La Compagnie exploitera directement et comme ferme-modèle une partie réduite de ces terres; le reste sera confié à des métayers indigènes (khammès) ou Européens acclimatés, familiarisés avec les cultures algériennes, et qui, plus tard, deviendront des propagateurs.

Le coton, plante annuelle, se sème en mars et avril et se récolte en octobre.

BÉNÉFICES PROBABLES.

L'expérience a démontré que les cultures cotonnières, faites rationnellement et avec des capitaux suffisants, donnent, en Algérie (prix d'exportation comprises), un revenu net de 560 fr. par hectare.

D'après les assoliments admis en Algérie, le quart environ des terres appartenant à la Société, soit environ 2,500 hectares, pourront être cultivées en coton.

Ces 2,500 hectares produiront donc, pour les cultures cotonnières seulement, un revenu d'environ 1,400,000 francs, soit plus de 11 0/0 du capital employé.

Ces calculs sont établis sur les prix ordinaires du coton et non sur les prix exceptionnels pratiqués en ce moment. Les produits des autres cultures et des troupeaux viendront augmenter ce revenu.

RÉSUMÉ.

La Compagnie Française des cotons algériens réunit toutes les conditions d'un placement exceptionnel:

- 1° Elle offre la sécurité absolue du gage, son capital devant toujours être représenté par des valeurs immobilières indiscutables; 2° Les revenus de son exploitation lui assurent des dividendes importants; 3° La mise en produit de ses terres aura pour effet certain l'accroissement considérable de leur valeur.

CONSIDÉRATION PARTICULIÈRE.

La Compagnie est mise purement et simplement aux lieux et places des fondateurs qui ne recevront, pour leur intervention, que le remboursement de leurs frais et dépenses justifiées.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

La souscription est ouverte dès à présent. Elle sera close dès que les 25,000 actions formant la première émission auront été souscrites.

Les souscriptions reçues le dernier jour seront seules soumises à une réduction proportionnelle.

Les versements auront lieu de la façon suivante:

- 100 francs en souscrivant; 150 francs à la répartition.

Tout appel ultérieur de fonds devra être annoncé un mois au moins avant l'époque fixée pour le paiement.

Les versements porteront intérêt à 6 0/0 pendant la période des travaux de mise en culture des terres.

Les souscriptions seront reçues chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, banquiers de la Compagnie, 50, rue de Provence, à Paris.

On peut verser à leur crédit dans toutes les succursales de la Banque de France et leur adresser les récépissés.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 1<sup>er</sup> février 1863.

24 Versements dont 4 nouveaux. . . . . 2,703<sup>f</sup> » 8 Remboursements dont 6 pour solde. 4,237<sup>f</sup> 48

TAXE DU PAIN. — 25 octobre 1862.

1<sup>re</sup> qualité 35 c., 2<sup>e</sup> qualité 32 c., 3<sup>e</sup> qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>f</sup> 15<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>f</sup> 05<sup>c</sup>. Taureau ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catég., 85<sup>c</sup>. Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>f</sup> 30<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>f</sup> 20<sup>c</sup>. Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>f</sup> 25<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>f</sup> 15<sup>c</sup>. Pour la chronique locale: A. LATTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

POLOGNE.

On lit dans le Czas:

« Dans les hautes sphères officielles de Varsovie, vient de se former un parti qui désire acclamer roi de Pologne le grand-duc Constantin. Ce parti s'efforce de provoquer des manifestations dans ce but. La citadelle a donné le signal et on y a crié: Vive Constantin, roi de Pologne! Ce cri aurait même été répété par quelques recrues. »

On écrit de Varsovie, à la Gazette Nationale de Berlin:

« Ces jours derniers où plutôt ces nuits dernières, plusieurs pères de famille et des personnes expérimentées ont quitté Varsovie pour rejoindre les insurgés.

Dans le gouvernement de Lublin, où tout était tranquille, il se préparait des événements graves. On paraît n'attendre qu'un chef digne de confiance.

Le comité central national s'intitule maintenant gouvernement provisoire, et publie des ordres et proclamations bien imprimés. Il appelle aux armes tous les habitants du pays, et menace de peines sévères ceux qui s'opposeraient à ses ordres.

Il proclame l'égalité de toutes les confessions, confère aux paysans des terres sans redevances et promet aux propriétaires des indemnités convenables sur le trésor public. Ceux qui combattent pour la liberté, leurs femmes et leurs enfants, auront une part de 100 morgen au moins sur les biens de la couronne; tous les ukases et décrets du gouvernement étranger seront abolis. »

Une proclamation des autorités avertit la population de ne pas participer directement ou indirectement à l'insurrection polonaise, sinon elle encourrait la punition de haute trahison.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, 4<sup>er</sup> février:

« On a répandu hier le bruit qu'un corps d'armée venait de recevoir l'ordre de se concentrer immédiatement à la frontière de la Pologne. Ce bruit était contourné et prenait sa source dans ce fait qu'après avoir laissé passer en revue une brigade de la garnison, l'Empereur la fit subitement appeler sous les armes au champs de mars. »

« Il y a des journaux qui assurent que le cabinet de Saint-Petersbourg a demandé des explications au sujet de l'accueil sympathique que les réfractaires polonais ont reçu sur le territoire autrichien, et quelques-uns parlent même de la concentration d'un corps russe à la frontière autrichienne; mais il faut se garder d'accepter ces assertions sans examen. »

« Le gouvernement autrichien garde d'ailleurs, dans cette affaire si délicate, une réserve irréprochable. Il n'accueille que ceux qui se présentent sans armes, et qui réclament un asile. »

« Presque tous les journaux disent que le mouvement polonais a pris une grande extension; quelques-uns accusent le gouvernement russe de répandre en Galicie les pamphlets et des proclamations qui appellent aux armes la jeunesse polonaise pour le grand œuvre d'affranchissement de ses frères de Russie. »

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 31 janvier:

« L'entente de M. Aozaga et Prim défraie aujourd'hui toutes les conversations. Mais voilà que les progressistes purs refusent de changer un iota à leur credo politique qui exclut la dynastie, demandé le suffrage universel, la liberté des cultes, le droit d'association, la liberté de la presse, etc., etc. On se demande partout comment le réformiste a concilié son dévouement à la dynastie avec le programme connu d'Aozaga; rien n'a transpiré. Aozaga se renferme dans le silence. »

« Le gouvernement, dit un télégramme de Paris, est en négociation avec la cour de Turin. Cela pourra être plus tard, l'entrefilet du Diario, niant qu'il y ait la moindre négociation, vient de bonne source. »

« La loi sur les incompatibilités parlementaires va être discutée prochainement. »

« La loi sur la presse va être modifiée. M. le ministre de l'intérieur voulait absolument baisser le droit du timbre, mais M. Salaverria lui a fait une forte opposition, et lui a déclaré qu'il ne voyait pas où prendre, pour cette année, de quoi combler le déficit qui en résulterait. »

« Le maréchal O'Donnell comprend très-bien qu'il n'est pas encore bien assis au fauteuil de la présidence. Aussi, lui et ses collègues s'efforcent de rallier les membres dissidents de l'ancienne majorité, qui, il faut bien le dire, s'étaient éloignés de lui pendant la crise. La confiance de la couronne ne lui manque pas. La meilleure preuve en est la démission du général Prim acceptée sur le champ sans réticence. Il y a deux mois, cette démission eût occasionné une crise de laquelle O'Donnell ne serait pas sorti vainqueur. »

ITALIE.

« Le nouveau préfet de Naples, marquis d'Afflito a fait paraître, avant hier, sa proclamation d'arrivée. Il fait appel aux conseils et au concours des citoyens pour l'aider à bien administrer. Il insiste sur l'idée de l'unité nationale qui est adoptée par la grande majorité des Italiens, et qui est le gage du progrès moral et matériel du pays. »

« M. d'Afflito n'a pas été accueilli avec enthousiasme. On attend de le voir à l'œuvre. »

« Les journaux publient le texte des lettres chiffrées dont la princesse Barberini était porteur. La lecture en est amusante. Sirtorius dit à Clarentius que le roi a envoyé à Palamède plus de 4000 fr. que Aron, Abraham et Adam ont payé pour le roi les deux derniers grades ou degrés. Ce mois-ci commença la célébration des nones; 91 et moi nous allons faire notre possible pour retrouver 7. Mais y parviendrons-nous? Vous entendrez parler d'une proclamation du Roi vraiment terrible. Le 16, on affichera des: Vive François II, et cela sera fait par des républicains à notre service. »

« Ce père d'Alaga, qui a déchiffré ces chiffres, est un habile homme, sans doute; mais ses découvertes n'apprennent rien d'intéressant. »

« La souscription contre le brigandage ne paraît pas marcher dans le Sud comme dans le Nord. »

EGYPTE.

Les nouvelles d'Egypte annoncent que les travaux de l'Isme de Suède se poursuivent avec la plus heureuse activité. La section du canal d'eau douce est terminée jusqu'à Toussoum, et est avancée au-delà de plusieurs kilomètres. De son côté, le canal maritime est prolongé jusqu'au pied de Toussoum, et, sur ce point, les berges sont établies à leur largeur définitive de 56 mètres. Le lac Timsah reçoit avec une régularité constante les eaux de la Méditerranée; le bassin est déjà à moitié plein, et bientôt elles auront couvert, à 6 mètres de profondeur, une superficie de 20 millions de mètres, soit deux mille hectares. Tous les Européens, qui visitent les travaux, sont émerveillés de ces magnifiques résultats, que la Presse anglaise tenait pour chimériques, il n'y a pas encore six mois. Comme son prédécesseur, le nouveau vice-roi accorde à l'œuvre grandiose de M. de Lesseps sa protection éclairée: on doit donc être pleinement rassuré sur son avenir.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

6 février.

La discussion de l'Adresse a commencé le 4 au Corps législatif.

On a entendu les discours de MM. Plichon, Lemerrier et Kolb Bernard.

Le premier paragraphe a été adopté.

M. Olivier a parlé sur le paragraphe 2.

— MM. Arman, Lefebvre, Lafond de Saint-Mur, de Montagnac et Calvet-Rogniat; ont présenté un amendement ainsi conçu, au paragraphe 5, du projet d'adresse:

« Nous sommes profondément affligés de la prolongation de la lutte aux Etats-Unis et du caractère qu'elle a pris. Nos sentiments d'humanité en sont plus affectés encore que ceux de nos intérêts, « qui eussent pu, cependant, rencontrer une sauvegarde réelle dans un concert unanime pour l'application, aux côtes des Etats du Sud, des principes du droit maritime solennellement proclamés dans le traité de Paris. » Nous regrettons que notre voix bienveillante n'ait pas été écoutée par les grandes puissances, et nous faisons des vœux pour que les Américains reculent bientôt eux-mêmes devant les maux qu'ils causent. Nous ne saurions désirer l'épuisement d'un pays qui avait su jusqu'ici user de la liberté au profit du travail et de la civilisation. »

— M. le contre-amiral de La Gravière est nommé gouverneur de notre établissement de la Cochinchine, en remplacement de M. le vice-amiral Bonnard, autorisé à rentrer en France. On assure que M. le contre-amiral de La Gravière s'embarquera, le 18 février, à Marseille, sur le paquebot de la Chine pour se rendre à son poste.

— Le vaisseau cuirassé le *Magenta*, qui a eu une branche de son hélice cassée par un coup de mer, vient d'entrer au bassin de

Brest, pour y recevoir une autre hélice. L'avarie du *Magenta* est sans importance. Les essais de ce navire de guerre ont complètement réussi, et on peut dire que c'est un des plus beaux types de bâtiment de combat que nous possédions.

— Le discours d'ouverture de la session du Parlement anglais, arrivé cette après-midi, à Paris, est d'une rare insignifiance. Il n'y est question ni de l'Italie, ni de la Pologne, ni du Mexique. Un paragraphe entortillé sur la Grèce donne à entendre que la Grande-Bretagne appuie la candidature d'un prince de Cobourg. Voici la phrase relative aux Etats-Unis:

« La reine s'est abstenue de prendre aucun parti dans le but d'amener une cessation du conflit entre les parties belligérantes dans les Etats de l'Amérique du Nord parce qu'il n'a pas encore semblé à Sa Majesté qu'aucune ouverture de ce genre pût être accompagnée d'une chance de succès. »

Pour extrait: LAYTOU.

Variétés.

AVIS AUX SÉRICULTEURS.

On attribue généralement la maladie des vers-à-soie à la mauvaise qualité des œufs; aussi a-t-on fait et fait-on de grands efforts pour changer l'espèce.

Après avoir essayé des graines d'Italie, de Turquie, de Chypre, de Bulgarie, de courageux explorateurs sont partis pour aller faire leurs acquisitions dans l'Asie-Mineure, la Perse et l'Extrême-Orient. L'expérience nous apprendra si nous devons attribuer au germe ou à l'influence climatérique l'épidémie qui désole une des branches les plus importantes de notre industrie nationale.

En attendant que de nouvelles études et de nouvelles expériences entreprise par le célèbre M. Guérin-Meneville, viennent nous éclairer à ce sujet, voici quelques indications qui ne seront pas sans intérêt pour nos sériculteurs:

La maladie qui règne aujourd'hui dans presque toutes les contrées de l'Europe, on l'élève des vers-à-soie est une ressource agricole ou domestique, ne s'est pas fait sentir dans de certaines localités montagneuses et relativement froides. Ainsi, depuis plusieurs années, dans le département de la Haute-Savoie, tous les cocons sont achetés pour graines, à des prix très élevés, par des marchands italiens. Ils ont reconnu que l'espèce réussissait parfaitement sous les diverses latitudes.

Cependant un grand nombre de sériculteurs des départements du Midi vont encore se pourvoir à l'étranger. C'est accepter gratuitement une sujétion fatigante, et s'imposer des frais inutiles. Ceux de leurs confrères qui ont employé les graines de la Haute-Savoie peuvent les renseigner à cet égard. Ils leur diront les admirables résultats obtenus avec les espèces qui, élevées rustiquement dans un pays relatif-

vement froid, doivent, à plus forte raison, réussir dans les contrées chaudes.

Pour extrait: A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Paris, 1<sup>er</sup> février.

Les alcools sont toujours dans la même position avec des affaires restreintes. Le disponible à 66-50 et 67 fr. Les 3/6 du Languedoc à 95 fr. l'hect. Le tout à l'entrepôt.

En eaux-de-vie il ne se fait absolument rien à l'entrepôt du quai Saint-Bernard, sauf quelques ventes au commerce de détail.

Les vins de 1862 ont des prix très-fermes, mais le mouvement d'affaires est peu sensible. Les avis des vignobles de la Loire accusent de la tenue sur les vins. Le Bordelais a beaucoup perdu de son activité. Dans le Midi, les achats de vins sont moins actifs, mais les prix continuent à être très-fermement tenus.

(Moniteur agricole de Bordeaux).

LA BANQUE DE CAPITALISATION rappelle qu'elle reçoit en participation dans ses opérations financières toute somme qu'elle qu'en soit l'importance. Les bénéfices sont répartis tous les mois; les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques. Intérêts élevés et constante disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque.— Le compte-rendu de l'année écoulée et la circulaire explicative des opérations sont adressés franco, sur demande.— Adresser les fonds par la poste, ou les verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. SAUDRIER et C<sup>ie</sup>, rue du Conservatoire, 11, Paris.

CONTREFAÇONS ET IMITATIONS.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE est contrefait et imité. Il y a des gens, qui, au lieu de donner du *Chocolat Desbrière* lorsqu'on leur en demande, le remplacement par du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la *Magnésie* n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure doux, *drastiques violents* qui irritent les *organes digestifs*, causes funestes de nombreuses maladies pour éviter TOUTE FRAUDE, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue *Lepeletier*, 9, à Paris.

LA VOGUE UNIVERSELLE.

Dont jouissent le SIROP et la PÂTE DE NAFÉ de DELANGRENIER, est fondée sur leur puissante efficacité contre les RHUMES, la GRIPPE et les irritations de POITRINE, et sur l'approbation de 50 médecins des hôpitaux de Paris, qui leur ont reconnu une supériorité incontestable sur tous les autres pectoraux.

Théâtre de Cahors.

Dimanche, 8 Février 1863.

Troisième représentation de M<sup>me</sup>

FAURÉ-BRIÈRE,

Première chantense légère du Théâtre de l'Opéra-Comique (Paris), et de Londres.

LA PART DU DIABLE

Opéra-comique en 3 actes.

M<sup>me</sup> FAURÉ-BRIÈRE remplira le rôle de *Carlo-Broschi*, qu'elle a joué sur le théâtre de l'Opéra-comique (Paris).

On commencera par

QUAND ON ATTEND SA BOURSE

Vaudeville en un acte.

Les portes et les bureaux s'ouvriront à sept heures. — On commencera à sept heures et demie.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 7 février 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	233	80	22 <sup>l</sup> 07	78 k. 240
Maïs....	76	50	12 <sup>l</sup> 32	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

5 février 1863.

Au comptant: Dernier cours. Hausse. Baisse.  
3 pour 100 ..... 70 20 » » » »  
4 1/2 pour 100..... 98 75 » » » »

6 février.

Au comptant :  
3 pour 100..... 70 15 » » » 05  
4 1/2 pour 100..... 98 75 » » » »

7 février.

Au comptant :  
3 pour 100 ..... 70 20 » 05 » »  
4 1/2 pour 100..... 99 » » 25 » »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naisances.

4 février. Resseguier (Jacques), faubourg Cabessut.

Mariages.

5 — Desprat (Pierre), propriétaire, et Lorthé (Catherine), domestique.

Décès.

4 — Manhiaval (Jean-Jules-François), 22 mois, rue Mascoutou.

6 — Carrère (Louisa), sans prof. 48 ans, couvent de la Miséricorde, à la Chartreuse.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

En vente chez M<sup>me</sup> veuve Richard, libraire à Cahors, et chez tous les Libraires du département

CALENDRIER

Statistique, Administratif et Commercial

DU DÉPARTEMENT DU LOT POUR 1863

Contenant les Adresses des principaux Négociants, commerçants, etc., du département. — Les Foires du Lot, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne, ont été scrupuleusement prises en entier dans les Annaires de ces préfectures.

On trouve toujours, chez M<sup>me</sup> Richard, les ouvrages de Religion et d'Histoire des meilleurs auteurs; les ouvrages classiques et l'Article de bureau au complet.

MALADIES CHRONIQUES,

Vices du sang, cancers du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, malades de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est garantie donnée par le docteur ROBBE, médecin homéopathe, 49, rue d'Amsterdam, à Paris. Par correspondance, affranchir.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

Cartes de Visite

AVIS

On a perdu un gros CHIEN mouton, tout blanc, à courte queue, oreilles longues, du nom de *Médor*.

Celui qui le mènera au Café Montaudié, à Cahors, aura 5 francs de récompense.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6. a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoront de leurs visites seront satisfaites. Il confectionne aussi sur mesure.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.